AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRES D'AGRICULTURE PICARDIE

Mes p@rcelles d'un simple clic !

Newsletter n°6 AVRIL 2011

Voici venu le temps de la PAC !
Avec les données contenues dans Mes parcelles, la télédéclaration de votre dossier « Surfaces PAC » est simple et rapide. Quelques éléments à vérifier, quelques clics et le tour est joué !

ACTUALITES – ACTUALITES – ACTUALITES

Télédéclarez !

Dans Mes parcelles, les données « îlots » et « parcelles » que vous avez enregistrées peuvent être transférées facilement vers le site Télépac.
Le transfert se résume en trois étapes : 1. Vérifier que vos données « îlots » et « parcelles » sont complètes, 2.Exporter votre dossier, 3. Importer votre dossier dans Télépac. Nous vous les décrivons succintement ci-après. Si besoin, vous trouverez plus de détails dans le manuel d'utilisation.

Le truc en plus !
Un manuel Télépac a été élaboré pour vous accompagner.
Il disponible dans l'onglet « Import/Export », puis menu « Télépac » en cliquant sur le .

❶ Vérifiez que vos données « îlots » et « parcelles » sont complètes

A - Vérifiez les Ilots : Cliquez sur l'onglet « Informations » puis choisissez le menu « **Ilots** ». La liste de vos ilots apparaît.
Vérifiez que tous les îlots que vous souhaitez déclarer à la PAC ont le libellé « **PAC** » dans la colonne « Type ilot » et le libellé « **Tracé exact** » dans la colonne « Précision du tracé » comme le montre l'exemple ci-dessous. **Vérifiez également que la surface mesurée de l'ilot est égale à la surface déclarée de l'ilot.**

N°	Nom	Commune	Type îlot	Précision du tracé	Surf. mesurée	Surf. déclarée
1	ilot n°1	PROUZEL	PAC	Tracé exact	6.63	6.63

Si ce n'est pas le cas, cliquez sur le crayon situé sur la droite et modifiez les données dans la fiche Ilots.

B - Vérifiez les Parcelles : Cliquez sur l'onglet « Informations » puis choisissez le menu « **Parcelles** ». La liste de vos parcelles apparaît.

N° Ilot	N° parcelle	Nom parcelle	Communes	Culture	Variété ou cépage	Surf. mes.	Surf. décl.
1	2	parcelle n°2	PROUZEL	blé tendre hiver		1.83	1.83

Vérifiez que toutes vos parcelles ont une culture. Si ce n'est pas le cas, cliquez sur le crayon et renseignez la culture en place. Si vous faîtes du bio ou des semences de lin/chanvre, cliquez sur l'onglet « PAC » et cochez ou complétez les cases correspondantes. Ensuite, validez.

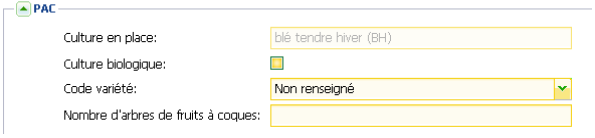

❷ Exportez votre dossier PAC

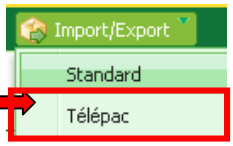

Votre dossier doit être exporté sur votre ordinateur avant d'être importé dans Télépac.
Cliquez sur l'onglet « Import / Export » puis choisissez le menu « Télépac ».

Cliquez sur « **Dossier simplifié** (ilots + S2 simplifié) ».
Exploitation et validez.

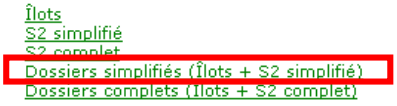

Toutes les informations nécessaires au remplissage de votre dossier PAC sont alors exportées dans un fichier zippé. Cliquez sur le nom du fichier et enregistrez-le sur votre ordinateur et décompressez-le. Vous obtenez alors 6 fichiers. 3 fichiers concernent vos **îlots** (export_onic_ilot-2011) et 3 fichiers concernent vos **parcelles** (export_onic_S2simp-2011). Toutes ces étapes sont détaillées dans le manuel.

ATTENTION ! Date limite de signature électronique sur Télépac : 16 mai 2011

❸ Importez votre dossier dans Télépac

Sur internet, allez sur le site Télépac **www.telepac.agriculture.gouv.fr** et connectez-vous à votre dossier. Munissez-vous également de votre **code Télépac 2011** envoyé par la DDTM.

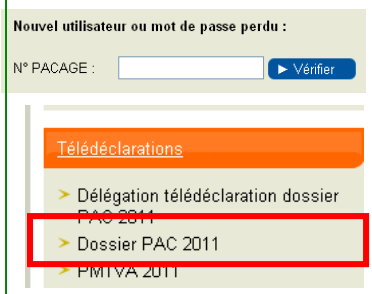

Si vous vous connectez pour la première fois, munissez-vous également de votre numéro PACAGE et SIRET. Saisissez votre numéro PACAGE dans la partie « nouvel utilisateur » et suivez les étapes indiquées.

Une fois connecté(e) à votre dossier, allez dans le menu « Télédéclarations » et cliquez sur « Dossier PAC 2011 ». Ensuite, sur le bas de la nouvelle page, cliquez sur « **Accéder à la Télédéclaration** ». Vérifiez vos données d'identification, complétez ou modifiez si nécessaire puis cliquez en bas sur « Enregistrer / Passer au RPG ».

Dans la barre d'en haut, cliquez sur « Import / Export ». Vous devez d'abord importer vos ilots puis vos parcelles. Cliquez donc sur « Import « Ilots » puis importez chacun des fichiers concernant les ilots puis validez. Faîtes de même pour les fichiers concernant les parcelles (S2 jaune).

Le manuel d'utilisation décrit avec précisions l'ensemble de la procédure.

Une fois l'opération réalisée, vos ilots et parcelles apparaissent dans votre RPG. Votre S2 jaune est aussi complété. Votre S2 jaune est aussi rempli automatiquement. Validez chaque étape après avoir vérifié les données affichées. Attention, votre dossier ne sera réellement terminé et déposé que lorsque vous aurez appuyé à la fin sur le bouton « Accepter les engagements et signer électroniquement le dossier ».

Accompagnement Transfert vers TELEPAC

En plus de l'assistance téléphonique habituelle (03 27 08 08 30), une **permanence téléphonique** spéciale PAC pour Mes parcelles est mise en place **tous les matins de 9h à 12h à compter du 26 avril au 03 22 33 64 71**.
Des rendez-vous sont également possibles pour vous accompagner à **transférer votre dossier** sur télépac.
Sur Abbeville, contactez Alexandra Cannesson au 06 14 53 19 32.
Sur Amiens et Estrées-Mons, contactez Carine Brunel au 03 22 33 64 71.

Positionnez vos SET !

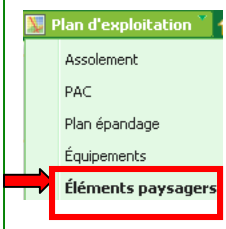

Depuis 2010, il est obligatoire de consacrer une part de sa SAU aux SET ou Surfaces Equivalentes Topographiques. En 2011, **le taux obligatoire est égal à 3% de la SAU**. Leur localisation dans le dossier PAC n'est toujours pas obligatoire, c'est lors d'un éventuel contrôle que le contrôleur vérifiera que vous avez la bonne surface de SET sur votre exploitation.
Néanmoins, il est possible de positionner vos SET dans Mes p@rcelles en cliquant sur l'onglet « Plan d'exploitation » puis « Eléments paysagers ».
En haut de la carte, choisissez la famille d'éléments, par exemple pour créer une haie choisissez « linéaires ». Cliquez ensuite sur le menu « Ajout » puis choisissez dans la liste le type d'élément. Dessinez ensuite l'élément dans la carte comme d'habitude. Un récapitulatif de vos SET est disponible dans le menu « informations », « Eléments paysagers ».

Formations de base ou de perfectionnement

Des formations sont organisées régulièrement. Elles vous permettent d'acquérir les bases pour bien commencer dans Mes p@rcelles ou de vous familiariser avec les nouveautés et ainsi de vous perfectionner. Renseignez-vous et inscrivez-vous auprès de nos contacts en Picardie :

Aisne : Edith Tambouret - Tél. 03 23 22 51 11
Oise : Nathalie Devillers - Tél 03 44 11 44 55
Somme : Christine Douchet - Tél 03 22 33 69 77

ASSISTANCE TELEPHONIQUE

Des conseillers sont à votre disposition **du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 18h** pour les questions concernant l'utilisation de Mes p@rcelles et l'installation des composants nécessaires (java…).

Assistance : 03 27 08 08 30 **avec prise en main à distance**